La Robinsonnaise

Règlement de la Robinsonnaise

Samedi 24 Mai 2025

1) L'ORGANISATION

La Robinsonnaise est organisée par la ville du Plessis-Robinson avec le soutien du club d'athlétisme, le PRAC.

2) L'EPREUVE

Les courses

La Robinsonnaise propose 3 types de courses :

- **La course famille à 16h30**, ouverte aux enfants accompagnés de leurs parents ou d'un adulte.
- **Le 5 km à 17h15**, ouvert aux coureurs nés en 2011 et avant cette date, ainsi qu'aux coureurs handicapés.
- **Le 10 km à 18h**, ouvert aux coureurs nés en 2009 et avant cette date, ainsi qu'aux coureurs handicapés.

Le départ et l'arrivée se feront sur la terrasse du parc Henri-Sellier (rue de l'Etang de l'Ecoute-s'il-pleut).

Les dossards

Ils devront être retirés samedi 24 Mai 2025 à partir de 14h à la terrasse du parc Henri-Sellier, au plus tard 30 mn avant le départ de chaque course. Le dossard devra être lisible lors de la course et placé devant.

Puces et chronométrage

Une puce électronique est collée au dos du dossard de chaque participant. La société ADEOCHRONO assurera le chronométrage du 5km et du 10km. La course famille n'est pas chronométrée car il n'y a pas de classement.

Vestiaires, consignes et sanitaires

Des vestiaires, consignes des sacs et sanitaires sont mis à la disposition des coureurs, sauf si les contraintes sanitaires le jour de la course ne l'autorisent pas.

3) LES INSCRIPTIONS

Modalités d'inscriptions :

- **Par courrier** jusqu'au 21 mai 2025, en découpant le bulletin dans le journal « Le Petit-Robinson », ou en le téléchargeant sur le site internet de la ville.
- **Par internet** jusqu'au 23 mai 2025 à 12h, pour le 5km, le 10 km **ET** pour la course famille sur www.plessis-robinson.com ou directement sur : https://adeochrono.fr/index.php/2024-presentation-la-robinsonnaise
- **Le jour de la course** : samedi 24 Mai 2025, à partir de 14h et au plus tard 30 mn avant le départ de chaque épreuve.

4) **DROITS D'ENGAGEMENT (**Chèque à l'ordre du PRAC)

Jusqu'au 23 Mai 2025
10 € pour le 5 km
14 € pour le 10 km
Gratuit pour la course famille

Le 24 Mai 2025
10 € pour le 5 km
14 € pour le 10 km
Gratuit pour la course famille

5) ATTESTATION PARCOURS PREVENTION SANTE ou LICENCE FFA

Pour le 5 et 10 km

Une attestation Parcours Prévention Santé à télécharger sur **pps.athle.fr** 3 mois avant la course.
License FFA à fournir pour les licenciés.

Pour la course famille, la licence ou le PPS n'est pas obligatoire (pas de classement).

6) LE DROIT A L'IMAGE et RGPD

Droit à l'image et utilisation d'images sur l'événement

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Traitement des données à caractères personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé par la Mairie du Plessis-Robinson sis à 3 rue de la Mairie 92350 Le Plessis-Robinson pour la gestion et le suivi du traitement des inscriptions et du chronométrage lors de l'évènement intitulé La Robinsonnaise.
Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.
Ce traitement est basé sur une mission d'intérêt public. Les données sont destinées à la sté ADEOCHRONO ainsi qu'à la Mairie du Plessis-Robinson et ne sont transmises à aucun autre tiers. Elles sont conservées pour une durée d'un an.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.
Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter dpo@plessis-robinson.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

7) L'ASSURANCE

Il est fortement conseillé aux non licenciés d'avoir une assurance individuelle accidents pour les blessures qu'ils pourraient subir durant la course.

8) SECURITE ET ASSISTANCE

Sécurité des parcours

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Une moto ouvrira et fermera chaque course.

Service médical

La Protection Civile sera présente le jour de la course.

9) RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou ses abords.

10) ENGAGEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.